

Fiche de collecte de renseignements pour une pré-étude (simple ou approfondie) et pour une offre de raccordement au réseau public de distribution de SRD d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA

Indice	Date application	Objet de la modification
A	01/09/2008	Création
B	30/03/09	Intégration norme DIN VDE 0126 1.1
C	30/07/09	Nom et prénom du représentant habilité à signer
D	15/02/10	Prise en compte du décret 2009-1414 du 19/11/2009, de l'arrêté tarifaire du 12 janvier 2010
F	21/03/11	Prise en compte de l'arrêté du 04 mars 2011 fixant les conditions d'achat photovoltaïque
G	16/01/2011	Intégration document : fiche technique du transformateur
H	10/04/13	Prise en compte du de l'arrêté du 07/01/2013 modifiant l'arrêté du 04/03/11 fixant les conditions d'achat photovoltaïque
I	07/08/14	Puissance de soutirage Tableau Harmoniques
J	22/04/2016	Prise en compte l'arrêté du 26 juin 2015, modifiant l'arrêté du 4 mars 2011. Prise en compte du décret n° 2016-434 du 11 avril 2016. La fiche de collecte devient dédiée aux installations photovoltaïques
K	25/05/2016	Rajout d'une puissance Q' changement du nom PDL en PCT
L	21/07/2017	Prise en compte de l'arrêté du 9 mai 2017

Résumé

Ce document précise les différentes fiches techniques à remplir par un demandeur dans le cadre d'une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA au réseau public de distribution exploité par SRD.

Dans le cas d'une installation souhaitant bénéficier du dispositif d'Obligation d'Achat, ce formulaire fait également office de demande de contrat d'achat.

Par ailleurs, SRD rappelle l'existence de sa documentation technique de référence, de son référentiel clientèle et du catalogue des prestations que vous pouvez télécharger sur le site Internet <http://www.srd-energies.fr/>.

La documentation technique de référence expose les dispositions réglementaires et les règles techniques complémentaires que SRD applique à l'ensemble des utilisateurs pour assurer l'accès au réseau public de distribution. Le catalogue des prestations décrit et tarifie les prestations de SRD qui ne sont pas couvertes par le tarif d'accès. Tout terme commençant par une majuscule est défini au glossaire figurant dans la documentation technique de référence.

Accessibilité	<input checked="" type="checkbox"/> Libre	<input type="checkbox"/> SRD	<input type="checkbox"/> Confidentiel
---------------	---	------------------------------	---------------------------------------

Paroche du Demandeur :

Nous vous demandons d'accorder la plus grande attention à renseigner ce document. La qualité des éléments que vous nous communiquez (description du projet, localisation, plans...) est garante de l'élaboration de la solution technique de raccordement conforme à votre demande. Toute imprécision est de nature à allonger les délais de traitement de la demande.

Si, sur le même site que votre projet, vous souhaitez raccorder une installation de consommation électrique, vous devez faire une autre demande de raccordement par l'intermédiaire du formulaire de raccordement pour une installation de consommation correspondant à votre projet. Ces formulaires sont disponibles sur le site Internet de SRD : www.srd-energies.fr.

La Proposition Technique et Financière et/ou la Convention de Raccordement qui découlera des informations communiquées deviendrait caduque si le descriptif du projet évoluait. Le cas échéant, vous vous engagez à nous transmettre toutes modifications de votre opération, afin de nous permettre de les prendre en considération.

COMMENT RETOURNER VOS DOCUMENTS ?

Par courrier à l'adresse suivante :

SRD
78 AVENUE JACQUES CŒUR
86068 POITIERS CEDEX 9

Ou par email à :

raccordement@srd-energies.fr

DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DEMANDE DE PRE-ETUDE SIMPLE OU APPROFONDIE

	Pièces <i>Vous trouverez en fin de formulaire des précisions et explications sur les pièces demandées numérotées 1 à 18.</i>	Est-elle obligatoire ?	
		Pour un raccordement BT	Pour un raccordement HTA
1	Le présent document complété, paraphé et signé par vos soins, incluant les fiches techniques des onduleurs et transformateurs le cas échéant	Oui, Fiches A et B	Oui, Fiches A et C
2	le cas échéant, une copie du mandat ou de l'autorisation	Oui, si tiers habilité au A1.2	Oui, si tiers habilité au A1.2
5	un plan de situation (échelle recommandée 1/25000 ou 1/10000) avec l'identification des limites de la parcelle concernée	Oui	Oui
6	un plan de masse de l'opération (échelle 1/200ème ou 1/500ème) avec l'emplacement du Point de Livraison souhaité	Oui	Oui
8	un schéma unifilaire de l'Installation explicitant notamment la répartition des onduleurs par phase	Oui	Oui
18	Le règlement de la pré-étude	Oui voir 18.1	Oui voir 18.2

DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DEMANDE D'OFFRE DE RACCORDEMENT

	Pièces <i>Vous trouverez en fin de formulaire des précisions et explications sur les pièces demandées numérotées 1 à 18.</i>	Est-elle obligatoire ?	
		Pour un raccordement BT	Pour un raccordement HTA
1	Le présent document complété, paraphé et signé par vos soins, incluant les fiches techniques des onduleurs et transformateurs le cas échéant	Oui, Fiches A et B	Oui, Fiches A et C
2	le cas échéant, une copie du mandat ou de l'autorisation	Oui, si tiers habilité au A1.2.	Oui, si tiers habilité au A1.2.
3	un KBIS	Oui si le demandeur est une société	Oui si le demandeur est une société
4	une copie du document administratif permettant l'obtention d'une offre de raccordement conformément au paragraphe 6.1.2 de la procédure de traitement des demandes de raccordement publiée sur le site Internet de SRD	Oui	Oui

Paraphe du Demandeur :

5	un plan de situation (échelle recommandée 1/25000 ou 1/10000) avec l'identification des limites de la parcelle concernée	Oui	Oui
6	un plan de masse de l'opération (échelle 1/200ème ou 1/500ème) avec l'emplacement du Point de Livraison souhaité et l'identification des éventuels autres bâtiments photovoltaïques du même propriétaire, réalisés ou en projet, ainsi que leur distance	Oui	Oui
7	photos avec idéalement l'intégration du projet dans l'environnement et son PDL	Oui	Oui
8	un schéma unifilaire de l'Installation explicitant notamment la répartition des onduleurs par phase	Oui	Oui
9	pour les installations avec protection de découpage intégrée à un (plusieurs) onduleur(s) ou sectionneur(s) automatique(s), une (plusieurs) déclaration(s) de conformité du fournisseur accompagnées de la copie du certificat de conformité à la prénorme DIN VDE 0126-1-1/A1 et la conformité du réglage aux exigences VFR-2014 qui sera attestée par l'un des moyens indiqués, en fonction de la situation rencontrée.	Oui	Non
10	une (plusieurs) déclaration(s) de conformité du fournisseur d'onduleur accompagnée(s) de la copie du certificat de conformité à une des normes de limitation des émissions harmoniques NF EN ou CEI 61000-3	Oui	Non
11	l'attestation de tenue en régime perturbé du Réseau Public de Distribution pour les Installations dont la Pmax ≥ 5 MW	Non	Oui, si Pmax>5MW
12	Certificat professionnel de l'installateur conformément à l'annexe 5 de l'arrêté du 9 mai 2017 ¹	Oui après le 31 décembre 2017	Non
13	Titre de propriété du bâtiment d'implantation de l'installation objet du contrat d'achat, ou contrat de mise disposition de toiture ¹	Oui	Non
14	Attestation d'architecte conformément à l'annexe 3 de l'arrêté du 9 mai 2017 ¹	Oui le cas échéant	Non
15	Accord de rattachement au responsable d'équilibre s'il n'est pas souhaité bénéficiaire du dispositif de l'Obligation d'Achat.	Oui, le cas échéant	Oui
16	un schéma unifilaire spécifique dans le cas d'une demande de raccordement indirect, décrivant la liaison entre le PCT et la (ou les) installations de production raccordée(s) indirectement.	Oui, si demande de raccordement indirect	Oui, si demande de raccordement indirect
17	une attestation de groupement solidaire dans le cas du raccordement indirect conforme au modèle fourni en annexe	Oui, le cas échéant	Oui, le cas échéant

Vous trouverez en fin de formulaire des précisions et explications sur les pièces demandées numérotées 1 à 18.

La réception des documents demandés conditionne le traitement de la demande. Ces documents ainsi que les champs du présent document marqués d'un * sont considérés par SRD comme obligatoires pour obtenir la complétude du dossier.

Les documents transmis ne sont pas retournés. Nous vous recommandons de ne pas joindre les originaux : les copies des documents listés ci-dessus sont suffisantes.

Les données concernant **uniquement** l'obligation d'achat sont identifiées en **violet**.

1 selon l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D 314-15 du code de l'énergie et situées en métropole continentale

FICHE A : DONNEES GENERALES DU PROJET

A1 - INTERVENANTS

A1.1 - DEMANDEUR DU RACCORDEMENT

C'est le bénéficiaire du raccordement. Il est le destinataire de l'offre de raccordement, sauf s'il a mandaté un tiers.

Nom du Demandeur * :	
<input type="checkbox"/> Particulier (M, Mme) <input type="checkbox"/> Société ² <input type="checkbox"/> Collectivité Locale ou service de l'Etat	
SIREN (si Société) *	
Forme juridique de la société * (SA, EARL... → voir KBIS)	
Type de société souhaitant bénéficier du contrat d'achat * :	<input type="checkbox"/> Microentreprises (ME) <input type="checkbox"/> Petites et moyennes entreprises (PME) <input type="checkbox"/> Entreprises de taille intermédiaire (ETI) <input type="checkbox"/> Grandes entreprises (GE)
Secteur économique principal (au niveau du groupe de la NACE) *	
Le producteur est-il propriétaire du bâtiment d'implantation de l'installation * ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (joindre le contrat de mise à disposition de la toiture)
Adresse *	
Code Postal – Ville – Pays *	
Interlocuteur (Nom Prénom) *	
N° de téléphone joignable en journée *	
Adresse e-mail	

A1.2 - TIERS HABILITE

C'est la personne éventuellement désignée par le demandeur pour assurer tout ou partie du suivi de la demande de raccordement

Le demandeur du raccordement a-t-il autorisé ou mandaté un tiers ? *	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<p>Si oui, renseigner les éléments suivants * :</p> <input type="checkbox"/> Le tiers dispose d'une autorisation ³ <input type="checkbox"/> Le tiers dispose d'un mandat ⁴ Dans le cadre de ce mandat, pour le raccordement de l'Installation de Production décrit dans ce formulaire, le demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers mandaté de : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> signer en son nom et pour son compte le CARD-I et la Proposition Technique et Financière et/ou la Convention de Raccordement, celle-ci étant rédigée au nom du : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> mandant <input type="checkbox"/> mandataire, au nom et pour le compte du mandant <input type="checkbox"/> procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement 		
<p>Dans le cas d'une demande de raccordement simultanée Consommation plus Production, un seul mandat peut être délivré à un tiers, qui sera l'interlocuteur de SRD et agira au nom et pour le compte du demandeur pour l'ensemble.</p>		
Personne / société habilitée :*		
Le cas échéant, représenté par M. ou Mme*	dûment habilité(e) à cet effet	

² Indiquer la forme juridique (exemple : SARL MICHEL) et fournir un KBIS.

³ L'autorisation est suffisante pour exprimer la demande de raccordement auprès de SRD mais, pour être destinataire des courriers relatifs au raccordement, il faut un mandat.

⁴ Le mandataire est habilité pour agir au nom et pour le compte du demandeur : il devient l'interlocuteur de SRD jusqu'à la mise en service du raccordement, y compris pour les prises de rendez-vous. Tous les courriers lui sont ainsi systématiquement envoyés. Il peut en outre, si les cases du mandat correspondantes sont cochées, signer le CARD-I (dans tous les cas rédigé au nom du producteur) et la Proposition Technique et Financière et/ou Convention de Raccordement, et/ou régler les différents frais liés au raccordement.

Paraphe du Demandeur :

Adresse *	
Code Postal – Ville – Pays *	
N° de téléphone joignable en journée *	
Adresse e-mail *	

A1.3 – ENVOI DE LA PROPOSITION	
<i>Interlocuteur réceptionnant la proposition et la facture</i>	
Proposition technique et financière et facture à envoyer au:	Envoyer une copie de la proposition technique et financière au:
<input type="checkbox"/> Demandeur du raccordement <input type="checkbox"/> Tiers habilité <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Demandeur du raccordement <input type="checkbox"/> Tiers habilité

A2 – LOCALISATION DU SITE	
Nom de l'installation de production* :	
SIRET (si le demandeur est une entreprise ou un établissement)* :	
Adresse *	
Code Postal – Ville – Pays *	
Parcelle cadastrale du bâtiment *	Section : Numéro :
Coordonnées GPS des points extrémaux de l'installation : [Latitude (Décimal) ; Longitude (Décimal)] dans le système WGS 84 (XX°YY'ZZ.Z'')	Point 1 lat : / / long : / / Point 2 lat : / / long : / / Point 3 lat : / / long : / / Point 4 lat : / / long : / /

A3 – RACCORDEMENT ET SITE ACTUEL PAR RAPPORT AU RESEAU	
La demande concerne-t-elle un site ou bâtiment déjà raccordé ou en cours d'instruction au Réseau Public de Distribution ? *	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui : <input type="checkbox"/> Soutirage <input type="checkbox"/> Injection
Si Oui , la demande en Injection concerne-t-elle la même entité juridique qu'en Soutirage? *	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si Oui en soutirage , Nom du Titulaire* Référence du Point de comptage*	Nom : Type de raccordement actuel: <input type="checkbox"/> Monophasé* <input type="checkbox"/> Triphasé* Numéro PCT :
Si Oui en injection et même entité juridique , → Puissance de raccordement d'une installation existante ou en instruction → Référence au dossier	Puissance raccordé (ou en cours): kW Puissance installée (ou en cours): kWc Numéros de dossiers : Type de raccordement existant : <input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé

<p>Si Oui en injection et/ou raccordement d'installations groupées, appartenant à la même société, ou à une société liée :</p> <p>Puissance déjà installée ou en projet à déclarer⁵:</p> <p>Pour rappel → Toutes les installations déjà raccordées ou en projet sur le même poste HTA/BT appartenant à la même société ou à une société qui lui est liée au sens de l'article L 336-4 du code de l'énergie.</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Puissance raccordée déjà installée ou en projet : kW</p> <p>Numéros des dossiers des demandes de raccordement :</p>
<p>Si Oui en injection et installations situés sur un bâtiment appartenant au même propriétaire</p> <p>Puissance Q⁶ à déclarer :</p> <p>Pour rappel, Q= puissance installée sur le même site :</p> <p>→ Pour des installations raccordées dans les 18 mois avant ou après de la présente demande</p> <p>→ Pour des installations sur des bâtiments distants de moins de 100m ayant le même propriétaire</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Puissance installée dans les 18 mois, Q: kWc</p> <p>Numéros de dossiers des demandes de raccordement :</p>
<p>A4 – CARACTERISTIQUES GENERALES EN INJECTION</p>	
<p>Nature de la demande de raccordement *</p>	<p><input type="checkbox"/> Nouvelle installation de production⁷</p> <p><input type="checkbox"/> Augmentation de puissance de raccordement⁸</p> <p><input type="checkbox"/> Demande de modification de la demande initiale (T0 en date du :/...../.....)</p> <p>Autre :</p>
<p>Injection de la production (nette d'auxiliaire) sur le Réseau Public de Distribution *</p>	<p><input type="checkbox"/> La vente totale de la production</p> <p><input type="checkbox"/> La vente du surplus de la production (déduction faite de la consommation)</p> <p><input type="checkbox"/> L'électricité produite sera entièrement consommée sur le site⁹</p>
<p>Puissance installée de la production à raccorder P *</p> <p>(correspond à la puissance qui figure, le cas échéant, dans la déclaration ou la demande d'autorisation d'exploiter)</p>	<p>kWc¹⁰</p>
<p>Puissance de raccordement demandé de la production à raccorder *(correspond à la puissance injectée)</p>	<p>kW¹¹</p>
<p>Le demandeur souhaite bénéficier du dispositif d'Obligation d'Achat selon l'arrêté en vigueur fixant les conditions d'achat¹² :*</p> <p>→ Si non, Responsable d'Équilibre choisi :</p> <p>Le demandeur est candidat/lauréat d'un Appel d'offres</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>→ RE :</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non</p>
<p>Date souhaitée de la mise en service¹³ *</p>	<p>...../...../.....</p>

⁵ Puissance déjà raccordé à prendre en compte pour le calcul de la quote-part du SRRREnR tel que défini à l'article D321-10 du code de l'énergie

⁶ Puissance Q défini selon l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D 314-15 du code de l'énergie et situées en métropole continentale

⁷ Le producteur souhaite un nouveau point de livraison pour son installation de production

⁸ Le producteur souhaite conserver son Point De Livraison actuel et demande à augmenter sa puissance de raccordement en injection.

⁹ Il n'y a pas établissement d'une offre de raccordement dans ce cas et seule une Convention d'Exploitation organisera les modalités d'exploitation avec le Réseau Public de Distribution.

¹⁰ kWc = kiloWatt-crête : caractéristique des panneaux photovoltaïques.

¹¹ kW=kVA en BT en considérant une injection à cos (phi)=1

¹² L'accord de rattachement sera demandé avant la Mise en Service de l'installation dans le cadre de la signature du CARD-I.

Paraphe du Demandeur :

A5 – CARACTERISTIQUES GENERALES EN SOUTIRAGE	
Souhaitez-vous faire une demande simultanée pour une alimentation en soutirage auprès de SRD ? *	<input type="checkbox"/> Oui (joindre la fiche de collecte correspondante) <input type="checkbox"/> Non
→ Si oui, puissance de raccordement en soutirage*	kW ¹⁴

A6 –DEMANDE DE RACCORDEMENT INDIRECT	
Cette demande de raccordement fait-elle l'objet d'une demande de raccordement indirect ? * (Si la case « Oui » est cochée, la Fiche D est à remplir pour chaque installation indirectement raccordée.) Si oui, CARD S et/ou I et puissance de raccordement en soutirage et/ ou injection du site hôteur	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> CARD-S numéro : <input type="checkbox"/> CARD-I numéro : Puissance (kW):

A7 – DEMANDE DE TYPE D'ETUDE	
Demande (un seul choix possible)*	<input type="checkbox"/> Pré-étude simple : <u>le questionnaire est terminé</u> <input type="checkbox"/> Pré-étude approfondie : continuez le questionnaire <input type="checkbox"/> Offre de raccordement : continuez le questionnaire

A8 – CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE A : DONNEES GENERALES DU PROJET »
Date * :/...../..... Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité * : Signature * :

¹³ Cette date est fournie à titre indicatif.

¹⁴ kW=kVA en BT en considérant une injection à cos (phi)=1

FICHE B : CARACTERISTIQUES DU SITE A RACCORDER EN BASSE TENSION

B0 - CONTENU DU DOSSIER

Cette fiche n'est à renvoyer que dans le cas d'un raccordement en Basse Tension, et doit être ignorée pour les installations se raccordant en HTA.

Dans le cas d'une demande de raccordement indirect, remplir une fiche par installation indirectement raccordée.

Rappel : La tension de raccordement de référence est déterminée en fonction de Puissance de production installée P_{max} .
L'article 4 de l'arrêté du 23 avril 2008 précise les valeurs de la puissance limite pour un raccordement en basse tension soit 250 kVA, les alinéas IV et V mentionnent qu'aucune installation ne peut être raccordée dans le domaine de tension BT dès lors que la puissance de l'installation P_{max} dépasse la P_{limite} .

B1 – EMLACEMENT DU POINT DE LIVRAISON

Importance de la localisation des éléments de votre raccordement

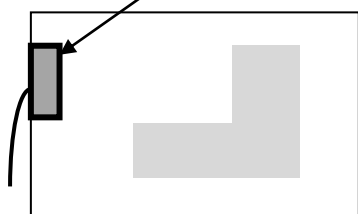
Il existe deux configurations possibles, avec, dans tous les cas, le Coupe-Circuit Principal Individuel accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé. La différence entre les deux configurations porte sur l'emplacement du coffret de contrôle-commande (supportant le Compteur) du branchement à puissance surveillée.

Cocher la configuration que vous souhaitez :*

Raccordement de Référence

Le coffret de contrôle commande et le CCPI sont positionnés dans une armoire, accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé.

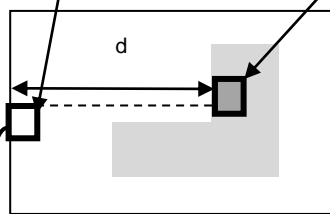
CCPI et Coffret de branchement à puissance surveillée



Autre Configuration

Le coffret de contrôle commande est intégré dans votre bâtiment, dans un local technique par exemple.

CCPI Coffret de contrôle commande



Il est indispensable que vous localisiez le CCPI, le coffret de contrôle commande et l'Appareil Général de Commande et de Protection (AGCP) sur le plan de masse de votre opération, que vous nous fournirez.

Si vous souhaitez un raccordement différent du raccordement de référence, le montant des travaux dans le domaine privé est alors à votre charge :*

- Indiquez la distance entre l'emplacement du coffret CCPI et le coffret de contrôle-commande :

d =mètres.

- Souhaitez-vous réaliser la tranchée en domaine privé et fournir le fourreau ?

Oui (recommandé ; le diamètre du fourreau sera précisé dans la proposition.)

Non

B2 – RESEAU ELECTRIQUE INTERIEUR

Schéma unifilaire de l'installation intérieure *	Indiquer sur le schéma l'ensemble des unités de production, l'organe de couplage de chaque unité de production, l'organe de découplage du Site, les connexions éventuelles aux Installations de Consommation et les longueurs et les sections des câbles.
En cas d'utilisation d'onduleurs de type monophasé, donner la répartition de la puissance de raccordement sur chacune des 3 phases ¹⁵ *	→ Phase 1 :kVA → Phase 2 :kVA → Phase 3 :kVA

¹⁵ SRD rappelle l'intérêt du demandeur à équilibrer au mieux son installation triphasée, pour limiter les frais du raccordement.

Onduleurs			
Unités	Nombre	Puissance apparente nominale Sn	Puissance apparente maximale Smax
N°1		kVA	kVA
N°2		kVA	kVA
N°3		kVA	kVA
N°4		kVA	kVA
N°5		kVA	kVA

B4 – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – CARACTERISTIQUES ¹⁶	
<input type="checkbox"/> Puissance installée respectant les critères généraux d'implantation ¹⁷ * :	kWc
<input type="checkbox"/> Puissance installée respectant les critères généraux d'implantation ¹⁸ * :	kWc
<input type="checkbox"/> Puissance installée au sol * :	kWc
→ Type de technologie *	<input type="checkbox"/> Silicium poly-cristallin <input type="checkbox"/> Silicium mono-cristallin <input type="checkbox"/> Silicium amorphe <input type="checkbox"/> Couche mince à base de tellure de cadmium <input type="checkbox"/> Couche mince à base de cuivre, d'indium, sélénium <input type="checkbox"/> Couche mince à base de composés organiques <input type="checkbox"/> Autre

B-5 DISPOSITIF DE STOCKAGE *	
Cette demande comprend-elle le raccordement fait-elle l'objet du raccordement d'un moyen de stockage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Type de stockage :	<input type="checkbox"/> Hydrogene <input type="checkbox"/> Inertie <input type="checkbox"/> Batterie
	Pmax installée en charge (kW) :
	Pmax installée en décharge (kW) :
	Energie stockable (MWh) :
	Nombre de groupe de stockage :

B6 – CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE B : CARACTERISTIQUES DU SITE A RACCORDER EN BASSE TENSION »
Date * :/...../.....
Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* :
Signature* :

¹⁶ Il est demandé alors en vue de l'établissement du contrat d'achat (si l'obligation d'achat est demandée) la répartition de la puissance installée sur les différentes natures possibles de l'installation, qui peuvent coexister pour un même projet : (Cf. L'arrêté du 04/03/2011 modifié par l'arrêté du 07/01/2013, paru au Journal Officiel du 05/03/2011 et disponible sur le site de LEGIFRANCE à l'adresse : <http://www.legifrance.gouv.fr/>)

¹⁷ Défini selon l'article 8 de l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque.

¹⁸ Défini selon l'article 8 de l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque.

B7 – FICHE ONDULEUR – REMPLIR UNE FICHE PAR TYPE D'ONDULEUR		
Caractéristiques techniques		
Marque et référence de l'onduleur * :		
Caractéristiques constructeur de l'onduleur * :	Référence du document ¹⁹ :	
Puissance apparente nominale de l'onduleur * :		kVA
Courant nominal – In * :		A
Puissance apparente maximale de l'onduleur ²⁰ * :		kVA
Type d'électronique de puissance * :	<input type="checkbox"/> Commutation assistée (Thyristors) <input type="checkbox"/> Commutation forcée (IGBT-MLI)	
Tension de sortie assignée * :		V
Type de connexion * :	<input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé <input type="checkbox"/> Autre – Préciser :	
Impédance du convertisseur à 167 Hz * R et X en ohm, en schéma série ou parallèle à préciser :	<input type="checkbox"/> Schéma équivalent série	R _{167Hz} = Ω
	<input type="checkbox"/> Schéma équivalent parallèle	X _{167Hz} = Ω

Le Demandeur s'engage sur une valeur d'impédance à 167 Hz infinie s'il ne renseigne pas ces données.

Protection de découplage *	
<p>La protection de découplage est obligatoire en application de l'article 7 de l'arrêté du 23 avril 2008. Elle peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre intégrée à l'onduleur (ou au sectionneur automatique) au seuil haut de fréquence 50.6 Hz - En être indépendante, dans ce cas elle sera de type B.1 <p>Cocher la case ci-contre correspondante *</p>	<input type="checkbox"/> Intégrée à l'onduleur – découplage à 50.6 Hz <i>Joindre la preuve de la conformité²¹ à la prénorme DIN Vde 0126-1-1/A1 avec ou l'attestation de réglage VFR-2014</i> <input type="checkbox"/> Externe à l'onduleur B.1

Harmoniques *
<p>Joindre un certificat de la conformité à la CEI ou NF EN (un certificat suffit par type) fourni par le constructeur *</p> <ul style="list-style-type: none"> → NF EN 61000-3-2 pour les appareils ayant un courant appelé inférieur ou égal à 16A par phase → CEI 61000-3-4 pour les appareils ayant un courant assigné supérieur à 16 A par phase → NF EN 61000-3-12 pour les appareils ayant un courant appelé supérieur à 16 A et inférieur ou égal à 75 A par phase

CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE B7 : FICHE ONDULEUR »
Date * :/...../.....
Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* :
Signature* :

¹⁹ Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier.

²⁰ Si le constructeur n'a pas communiqué de puissance apparente maximale pour son onduleur, préciser, par défaut, la même valeur que la puissance apparente nominale.

²¹ La preuve de conformité à fournir à SRD est constituée de la déclaration de conformité du fournisseur de chacun des appareils mis en œuvre, rédigée suivant la trame au format de la norme NF EN ISO/CEI 17050-1 et accompagnée de la copie du certificat de conformité délivré par un organisme de certification et la conformité par déclaration du réglage en fréquence haute aux exigences VFR-2014.

Paraphe du Demandeur :

FICHE C : CARACTERISTIQUES DU SITE A RACCORDER EN MOYENNE TENSION (HTA)

C0 - CONTENU DU DOSSIER

Cette fiche n'est à renvoyer que dans le cas d'un raccordement en HTA, et doit être ignorée pour les installations se raccordant en Basse Tension.

Dans le cas d'une demande de raccordement indirect, remplir une fiche par installation indirectement raccordée.

C1 – EMBLACEMENT DU POSTE DE LIVRAISON

Importance de la localisation des éléments de votre raccordement

SRD vous précise que le poste de livraison doit être accessible 24 h sur 24 h par son personnel, sans franchissement d'accès contrôlé.

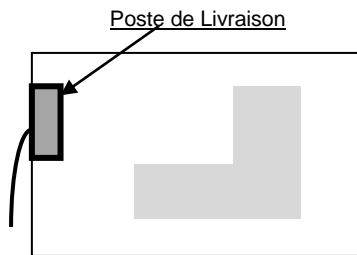
Selon la documentation technique de référence de SRD, le raccordement de référence de votre installation correspond au Poste de Livraison en limite de domaine privé.

À votre demande, SRD étudie la possibilité de réaliser le déport du Poste de Livraison à l'intérieur du site. SRD vous précise alors que le montant des travaux dans le domaine privé est à votre charge et ne bénéficie pas de la réfaction tarifaire sur le coût du raccordement de votre installation.

Cocher la configuration que vous souhaitez :*

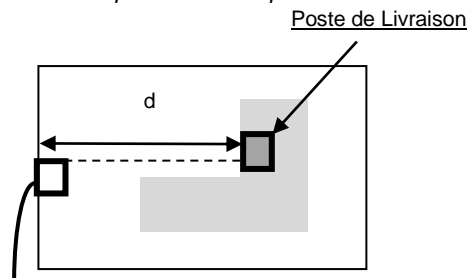
Raccordement de Référence

Le poste de livraison est accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé.



Autre Configuration

Le poste de livraison est intégré dans le bâtiment par exemple. Vous devrez garantir l'accès permanent au poste de livraison au personnel de SRD



Il est indispensable que vous localisiez le poste de livraison sur le plan de masse de votre opération, que vous nous fournirez.

Si vous souhaitez un raccordement différent du raccordement de référence, le montant des travaux dans le domaine privé est alors à votre charge :*

- Indiquez la distance entre le point de pénétration souhaité pour votre raccordement et le poste de livraison :

d =mètres.

- Souhaitez-vous réaliser la tranchée en domaine privé et fournir le(s) fourreau(x) ?

Oui (recommandé ; le diamètre du(s) fourreau(x) sera précisé dans la convention de raccordement.)

Non

C2 – RESEAU ELECTRIQUE INTERIEUR	
Schéma de l'installation intérieure *	Indiquer sur le schéma l'ensemble des transformateurs d'évacuation (reporter leur puissance nominale Sn), les onduleurs, la position de l'organe de couplage de chaque unité de production et la position de l'organe de découplage. Indiquer les longueurs et sections des câbles HTA entre les postes satellites.
Schéma du poste de livraison *	Joindre un schéma unifilaire précisant positions et caractéristiques des matériels électriques (matériel HTA, comptage, TT, TC, protection...).
Caractéristique de la liaison HTA (entre le Point De Livraison et une unité de production) la plus impédante *	R = Ω
	X = Ω
Mise sous tension des transformateurs d'évacuation des machines de production lors d'une remise en service du Site, suite à découplage ou opération d'entretien *	<input type="checkbox"/> Echelonnée 1 à 1 <input type="checkbox"/> Simultanée par fermeture du disjoncteur général <input type="checkbox"/> Transformateurs magnétisés par les machines de production

C3 – COMPENSATION GENERALE DU SITE	
<i>NB : ne pas inclure dans cette compensation générale la compensation propre à chaque machine</i>	
Le site est-il équipé de batteries de condensateurs de compensation générale ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Puissance totale des condensateurs	kVar
→ Nombre de gradins	→
→ Puissance unitaire	→ kVar

C4 – TRANSFORMATEURS D'EVACUATION ET UNITES DE PRODUCTION *								
Transformateurs d'évacuation			Unités de production associées au transformateur					
			Panneau Photovoltaïque			Onduleur		
Unités	Puissance apparente nominale Sn	Nombre	Unités	Puissance Crête	Nombre	Puissance apparente nominale Sn	Puissance apparente maximale Smax	Nombre
N°1	kVA		N°1	kWc		kVA	kVA	
N°2	kVA		N°2	kWc		kVA	kVA	
N°3	kVA		N°3	kWc		kVA	kVA	
N°4	kVA		N°4	kWc		kVA	kVA	
N°5	kVA		N°5	kWc		kVA	kVA	
N°6	kVA		N°6	kWc		kVA	kVA	
N°7	kVA		N°7	kWc		kVA	kVA	

C5 – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – CARACTERISTIQUES²²	
<input type="checkbox"/> Puissance installée respectant les critères généraux d'implantation ²³ * : kWc
<input type="checkbox"/> Puissance installée respectant les critères généraux d'implantation ²⁴ * :kWc
<input type="checkbox"/> Puissance installée au sol * :kWc
→ Type de technologie *	<input type="checkbox"/> Silicium poly-cristallin <input type="checkbox"/> Silicium mono-cristallin <input type="checkbox"/> Silicium amorphe <input type="checkbox"/> Couche mince à base de tellure de cadmium <input type="checkbox"/> Couche mince à base de cuivre, d'indium, sélénium <input type="checkbox"/> Couche mince à base de composés organiques <input type="checkbox"/> Autre

²² Il est demandé alors en vue de l'établissement du contrat d'achat (si l'obligation d'achat est demandée) la répartition de la puissance installée sur les différentes natures possibles de l'installation, qui peuvent coexister pour un même projet : (Cf. L'arrêté du 04/03/2011 modifié par l'arrêté du 07/01/2013, paru au Journal Officiel du 05/03/2011 et disponible sur le site de LEGIFRANCE à l'adresse : <http://www.legifrance.gouv.fr/>)

²³ Défini selon l'article 8 de l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque.

²⁴ Défini selon l'article 8 de l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque.

C-6 DISPOSITIF DE STOCKAGE *	
<p>Cette demande comprend-elle le raccordement fait-elle l'objet du raccordement d'un moyen de stockage</p> <p>Type de stockage :</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Hydrogene <input type="checkbox"/> Inertie <input type="checkbox"/> Batterie</p> <p>Pmax installée en charge (kW) : Pmax installée en décharge (kW) : Energie stockable (MWh) : Nombre de groupe de stockage :</p>

C7 – CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE C : CARACTERISTIQUES DU SITE A R ACCORDER EN HTA »
<p>Date * :/...../.....</p> <p>Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* :</p> <p>Signature* :</p>

C8 – FICHE ONDULEUR – REMPLIR UNE FICHE PAR TYPE D'ONDULEUR

Caractéristiques techniques	
Marque et référence de l'onduleur * :	
Caractéristiques constructeur de l'onduleur * :	Référence du document ²⁵ :
Puissance apparente nominale de l'onduleur * :	kVA
Courant nominal – In * :	A
Puissance apparente maximale ²⁶ de l'onduleur * :	kVA
Type d'électronique de puissance * :	<input type="checkbox"/> Commutation assistée (Thyristors) <input type="checkbox"/> Commutation forcée (IGBT-MLI)
Tension de sortie assignée * :	V
Type de connexion * :	<input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé <input type="checkbox"/> Autre – Préciser :

Impédance à 167 Hz
Le Demandeur s'engage sur une valeur d'impédance à 167 Hz infinie s'il ne renseigne pas ces données.

Impédance du convertisseur à 167 Hz * : R et X en ohm, - en schéma série ou parallèle à préciser - exprimée en HTA (transformateur compris) ou exprimée en BT à préciser	- $R_{167Hz} = \quad \Omega$ - $X_{167Hz} = \quad \Omega$ - Schéma équivalent : <input type="checkbox"/> Série <input type="checkbox"/> Parallèle - Exprimée en : <input type="checkbox"/> HTA <input type="checkbox"/> BT
--	---

Comportement en cas de court circuit en sortie d'onduleur
Fournir la valeur du courant crête maximal (Ip) et/ou le courant de court-circuit symétrique initial (Ik'')

Valeurs mesurées à la sortie de l'aérogénérateur, au côté haute tension ou basse tension, à préciser	<input type="checkbox"/> Côté HTA <input type="checkbox"/> Côté BT	$I_p = \quad A$ $I_{k''} = \quad A$
--	---	--

Harmoniques *

Rang	Courant harmonique % de In ²⁷	Rang	Courant harmonique % de In ²⁸
2		3	
4		5	
6		7	
8		9	
10		11	
12		13	
14		15	
16		17	

²⁵ Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier

²⁶ Si le constructeur n'a pas communiqué de puissance apparente maximale pour son onduleur, préciser, par défaut, la même valeur que la puissance apparente nominale

²⁷ In = courant nominal de l'onduleur. Mettre 0 si le courant harmonique est mesuré nul ou est jugé négligeable.

²⁸ In = courant nominal de l'onduleur. Mettre 0 si le courant harmonique est mesuré nul ou est jugé négligeable.

Paraphe du Demandeur :

18		19	
20		21	
22		23	
24		25	
26		27	
28		29	
30		31	
32		33	
34		35	
36		37	
38		39	
40		41	
42		43	
44		45	
46		47	
48		49	
50			

CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE C8 : FICHE ONDULEUR »

Date * :/...../.....

Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* :

Signature* :

C9 – FICHE TRANSFORMATEUR – REMPLIR UNE FICHE PAR TYPE DE TRANSFORMATEUR	
Transformateur de débit des onduleurs - Caractéristiques électriques	
Marque et référence du transformateur * :	
Caractéristiques constructeur du transformateur (à fournir)*	Référence du document ²⁹ :
Puissance nominale du transformateur * :	kVA
Tension primaire du transformateur * :	kV
Tension secondaire du transformateur * :	kV
Tension de court-circuit du transformateur * :	kV
Courant d'enclenchement * : I enclenchement crête / I nominal crête ³⁰	p.u.
Courant à vide * :	%
Pertes à vide * :	kW
Pertes au courant nominal * :	kW

CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE C9 : FICHE TRANSFORMATEUR »
Date * :/...../.....
Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* :
Signature* :

²⁹ Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier

³⁰ Vérifier si le courant d'enclenchement est rapporté au courant nominal efficace ou crête. Rappel : I enclenchement crête / I nominal crête = I enclenchement crête / I nominal efficace / racine(2).

FICHE D : DONNEES SPECIFIQUES AU RACCORDEMENT INDIRECT

D0 - CONTENU DU DOSSIER

Cette fiche n'est à renvoyer que dans le cas d'une demande de raccordement indirect en BT ou en HTA, et doit être ignorée pour les demandes de raccordement direct au Réseau Public de Distribution.

Dans le cas d'une demande de raccordement indirect, remplir une fiche par installation indirectement raccordée.

D1 – COORDONNEES DE L'HEBERGE (dans le cas d'une demande de raccordement indirect)

Nom de l'Hebergé * :	
<input type="checkbox"/> Particulier (M, Mme) <input type="checkbox"/> Société ³¹ <input type="checkbox"/> Collectivité Locale ou service de l'Etat	
SIREN (Société) *	
Nom de l'agence (pour les entreprises) *	
Adresse *	
Code Postal – Ville – Pays *	
Interlocuteur (Nom Prénom) *	
N° de téléphone joignable en journée *	
Adresse e-mail	

D2 – LOCALISATION DU SITE HEBERGE

Nom * :	
SIRET *	
Adresse *	
Code Postal – Ville – Pays *	
Code INSEE Commune *	
Coordonnées GPS du PCT * [Latitude (Décimal) ; Longitude (Décimal)] dans le système WGS84	

D3 – RESEAU ELECTRIQUE INTERIEUR SPECIFIQUE AU RACCORDEMENT INDIRECT

Schéma unifilaire du réseau interne *	Indiquer sur le schéma l'ensemble des tronçons de la liaison de raccordement entre le PCT et le poste de l'installation de production à raccorder. Indiquer les longueurs, sections et nature des câbles composant cette liaison. Indiquer la position, le type et les réglages des éventuels organes de coupure installés en aval du PCT.
---------------------------------------	--

CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE D : DDONNEES SPECIFIQUES AU RACCORDEMENT INDIRECT »

Date * :/...../.....
Signature du groupement solidaire * :

³¹ Indiquer la forme juridique (exemple : SARL DUPONT) et fournir un KBIS.

ANNEXE : MODELE DE DECLARATION DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES SOLIDAIRES

DECLARATION DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES SOLIDAIRES

en vue de l'exécution de la convention de raccordement à signer avec SRD

Les entreprises soussignées déclarent avoir constitué un groupement d'entreprises solidaires en vue de l'exécution de la Convention de Raccordement à signer avec SRD

Chacune des entreprises soussignées est responsable solidairement de toutes les obligations visées à la Convention de Raccordement.

Entreprise n°1

Désignation :	
Siège social :	
Adresse complète :	
N° d'immatriculation au RCS des entreprises :	
Nom du signataire dûment habilité pour représenter son entreprise :	
Date :	
Signature :	

Entreprise n°2

Désignation :	
Siège social :	
Adresse complète :	
N° d'immatriculation au RCS des entreprises :	
Nom du signataire dûment habilité pour représenter son entreprise :	
Date :	
Signature :	

Entreprise n°3

Désignation :	
Siège social :	
Adresse complète :	
N° d'immatriculation au RCS des entreprises :	
Nom du signataire dûment habilité pour représenter son entreprise :	
Date :	
Signature :	

(si le nombre d'entreprises le justifie, poursuivre le tableau sur une 2^{ème} page)

EXPLICATION DES PIÈCES DEMANDÉES

1. Toutes les pages des fiches A, B ou C, et éventuellement D (en fonction du type de demande) ainsi que les fiches onduleurs et/ou transformateurs associées aux fiches B et C du présent formulaire, avec tous les champs obligatoires signalés par un * dûment renseignés ;
2. Un mandat est nécessaire si le demandeur fait appel à un Tiers habilité.
3. Un KBIS est nécessaire si le demandeur est une société.
4. Une copie du document administratif permettant l'obtention d'une offre de raccordement conformément au paragraphe 6.1.2 de la procédure de traitement des demandes de raccordement publiée sur le site Internet de SRD :
 - pour les installations soumises à permis de construire : une copie de la décision accordant le permis de construire (notamment pour les installations photovoltaïques au sol, de puissance-crête supérieure à 250 kWc), tel que mentionné à l'article R 424-10 du Code de l'urbanisme, ou du certificat prévu par l'article R. 424-13 du même code ;
 - pour les installations soumises à la déclaration préalable : une copie du certificat de non-opposition prévu à l'article R. 424-13 du Code de l'urbanisme.
 - pour les installations retenues lors d'un appel d'offres lancé dans le cadre de l'article L.311-10 à L.311-13 du code de l'énergie : le document confirmant l'éligibilité des installations.

Le demandeur s'engage à avertir SRD de tout événement remettant en cause la validité des informations communiquées et des documents transmis, et notamment en cas de retrait ou annulation de l'autorisation administrative visée ci-dessus (voir le § 6.3.3 pour les cas de recours). Si le producteur ne respecte pas cet engagement, l'Offre de Raccordement ou la Convention de Raccordement devient caduque.

À noter que c'est la date de réception de la demande complète, donc avec ce document quand il est nécessaire, qui sera utilisée pour classer l'ordre d'arrivée de projets concurrents sur un même réseau.

Si cette Autorisation d'Urbanisme fait l'objet d'une opposition des riverains dans les délais légaux (après affichage terrain), il est nécessaire de prévenir SRD.

5. Un plan de situation du terrain avec l'identification des limites de la(les) parcelle(s) concernée(s) permettant de localiser le projet (échelle recommandée 1/25000 ou 1/10000) : le plan fourni pour la déclaration préalable ou le permis de construire convient parfaitement.
6. Un plan de masse avec l'emplacement du point de livraison avec le compteur (échelle 1/200ème ou 1/500ème). Les distances avec les autres bâtiments du même propriétaire ayant du Photovoltaïque sont à indiquer.
7. Photos avec idéalement l'intégration du projet et de son point de livraison dans l'environnement.
8. Un schéma unifilaire de l'Installation explicitant notamment la répartition des onduleurs par phase

Le schéma unifilaire de l'installation de production doit indiquer :

- l'ensemble des onduleurs, le dispositif de sectionnement à coupure certaine, l'organe de découplage du site (si protection de type B1 ou sectionneur automatique) ;
- le raccordement des auxiliaires et de la batterie d'accumulateurs, ainsi que les connexions éventuelles aux équipements de consommation secourus. Ce stockage d'énergie ne doit servir qu'aux besoins propres au site en cas d'interruption de fourniture de SRD, et l'installation doit donc être munie de dispositif(s) interdisant à chaque onduleur de secours de fonctionner en parallèle avec le RPD suivant les dispositions des paragraphes 2.1 et 3.1.1.1 du guide UTE C15-400.

En cas d'installation comportant un inverseur de source statique, joindre, soit le certificat de conformité de la protection contre le retour de tension entrée décrite au § 5.1.4 de la norme NF EN 62040-1-1, soit à défaut, le schéma de principe et de câblage de la protection de découplage de type F.3 utilisée.

9. Pour les installations avec protection de découpage intégrée à un (plusieurs) onduleur(s) ou sectionneur(s) automatique(s), une (plusieurs) déclaration(s) de conformité du fournisseur accompagnées de la copie du certificat de conformité à la prénorme **DIN VDE 0126-1-1/A1** et la conformité du réglage aux **exigences VFR-2014** qui sera attestée par l'un des moyens, indiqués, ci-dessous (*), en fonction de la situation rencontrée.

(*) La conformité des réglages des onduleurs aux différentes versions de notre exigence (VFR2013 et VFR 2014) sera attestée par l'un des moyens suivants en fonction de la situation rencontrée :

1. le marquage physique de l'onduleur
(Ce cas peut couvrir les situations où le matériel est réglé en usine sans possibilité de re-réglage ultérieur) ;
2. ou un marquage de type sticker détachable
(Ce cas peut couvrir les situations des installations par routine de réglages prédéfinis, entre l'usine et le site de production. A l'image de ce qui se fait pour les ordinateurs avec le certificat de licence logiciel d'exploitation, une partie du marquage est accolée sur l'onduleur et une partie détachable qui pourra le cas échéant être fournie avec les fiches de collecte ou au plus tard avant la mise en service) ;
3. ou un certificat émis par le constructeur et complété par l'installateur

Fiches de collecte de renseignements pour une pré-étude (simple ou approfondie) et pour une offre de raccordement, au réseau public de distribution géré par SRD, d'une installation de production photovoltaïque de puissance > 36 kVA
(Ce cas peut couvrir les situations où le réglage est fait par l'installateur sur le site, selon les instructions du constructeur qui pourra le cas échéant être fourni avec les fiches de collecte ou au plus tard avant la mise en service) ;

Dans tous les cas l'information disponible doit permettre d'identifier :

- l'équipement (l'onduleur),
- le constructeur
- le responsable de la mise en œuvre des réglages
- le réglage appliqué selon l'un (et un seulement des trois types possibles)
 - DIN VDE 0126-1-1
 - DIN VDE 0126-1-1/A1 réglages VFR2013
 - DIN VDE 0126-1-1/A1 réglages VFR2014
 - la date de référence pour la certification des réglages.

Ce document doit être disponible en français, Il peut comprendre une version multilingue mais forcément avec une version en français dûment complétée.

10. Une (plusieurs) déclaration(s) de conformité du fournisseur d'onduleur accompagnée(s) de la copie du certificat de conformité à une des normes de limitation des émissions harmoniques NF EN ou CEI 61000-3
11. L'attestation de tenue en régime perturbé du Réseau Public de Distribution pour les Installations dont la Pmax ≥ 5 MW.
12. Pour toutes les installations dont la demande complète de raccordement est effectuée après le 31 décembre 2017, le certificat attestant de la qualification ou de la certification professionnelle de l'installateur conformément aux dispositions de l'Annexe 5 de l'arrêté du 9 mai 2017;
13. Les éléments permettant d'identifier le propriétaire du bâtiment d'implantation de l'installation objet du contrat d'achat: copie du titre de propriété et, le cas échéant, copie du contrat de mise à disposition de la toiture ou de bâtiment.
14. Attestation de l'architecte assurant que pour deux deux bâtiments à usage exclusif d'habitation appartenant au même propriétaire, l'un et l'autre de ces bâtiments pourrait assurer ses fonctions en l'absence du deuxième bâtiment, conformément à l'annexe 3 de l'arrêté du 9 mai 2017.
15. L'Accord de Rattachement au Responsable d'Équilibre s'il n'est pas souhaité bénéficier du dispositif de l'Obligation d'Achat.
16. Un schéma unifilaire spécifique dans le cas d'une demande de raccordement indirect, décrivant la liaison entre le PCT et la (ou les) installations de production raccordée(s) indirectement.
17. Une attestation de groupement solidaire dans le cas du raccordement indirect conforme au modèle fourni en annexe.
18. Votre règlement correspond à la prestation de réalisation et de chiffrage de la pré-étude. Une facture vous sera envoyée dès réception de votre demande complète.
 - 18.1. Pour les projets raccordés en BT (<250kW) le règlement s'élève à 350 €.
 - 18.2. Pour les projets raccordés en HTA (>250kW) le règlement s'élève à 1633 € pour une pré-étude simple et à 4082 € pour une pré-étude approfondie.

POUR MEMOIRE

Avant la mise en service, il faudra fournir une attestation de conformité de l'installation de production, visée par un organisme agréé. À défaut de celle-ci, le Distributeur accepte un engagement sur l'honneur du demandeur ou de son installateur, attestant de la conformité de l'installation aux normes en vigueur (notamment NFC 13-100...).

En cas de local à réglementation particulière (Établissement recevant du public, tertiaire, industriel, immeuble de grande hauteur...), le rapport de vérification de l'organisme de contrôle vierge de toute remarque est également accepté.

Le demandeur doit être obligatoirement titulaire (voir les Conditions Générales du CRAE) d'une assurance responsabilité civile couvrant tous les dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir lors du fonctionnement de l'installation de production (elle doit clairement mentionner la présence d'une installation de production raccordée au RPD).